

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20260209-338179-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 18 février 2026

Publié le 18 février 2026

**Suite à la convocation en date du 26 janvier 2026**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 09 FÉVRIER 2026**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michel GACEM, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Valérie CONSEIL, François-Xavier CADART donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Régis CAUCHE donne pouvoir à Monique EVRARD, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Maël GUIZIOU, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Marie CHAMPAULT.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIET, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Soraya FAHEM, Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Sylvie CLERC, Jean-Luc DARCOURT, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DIEUSAERT, Vincent LEDOUX, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

**OBJET** : Acquisition d'une parcelle à Cysaing

Vu le rapport DRE/2026/61

**DECIDE à l'unanimité:**

**Pour le renforcement de la cohérence foncière :**

- d'autoriser l'acquisition, par le Département du Nord, auprès de Monsieur XXXXX, de Madame YYYYYY, de Madame ZZZZZ et de Madame WWWW, propriétaires indivis, ou de leurs ayants droit, de la parcelle en nature de bois, d'une surface totale de 24 486 m<sup>2</sup>, cadastrée section D n° 912 à Cysoing, libre d'occupation et de droits, au prix net vendeur soixante mille sept cents euros (60 700 €), tous frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la régularisation de cette transaction, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20ème, au prix indiqué ci-dessus, augmenté le cas échéant des frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention permettant de cofinancer par des fonds structurels, contrat de projet, fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie cette acquisition et à signer tout document s'y rapportant ;
  - d'imputer la dépense correspondante, soit 60 700 € sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP003.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 01.

Pour la présente délibération, 44 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement

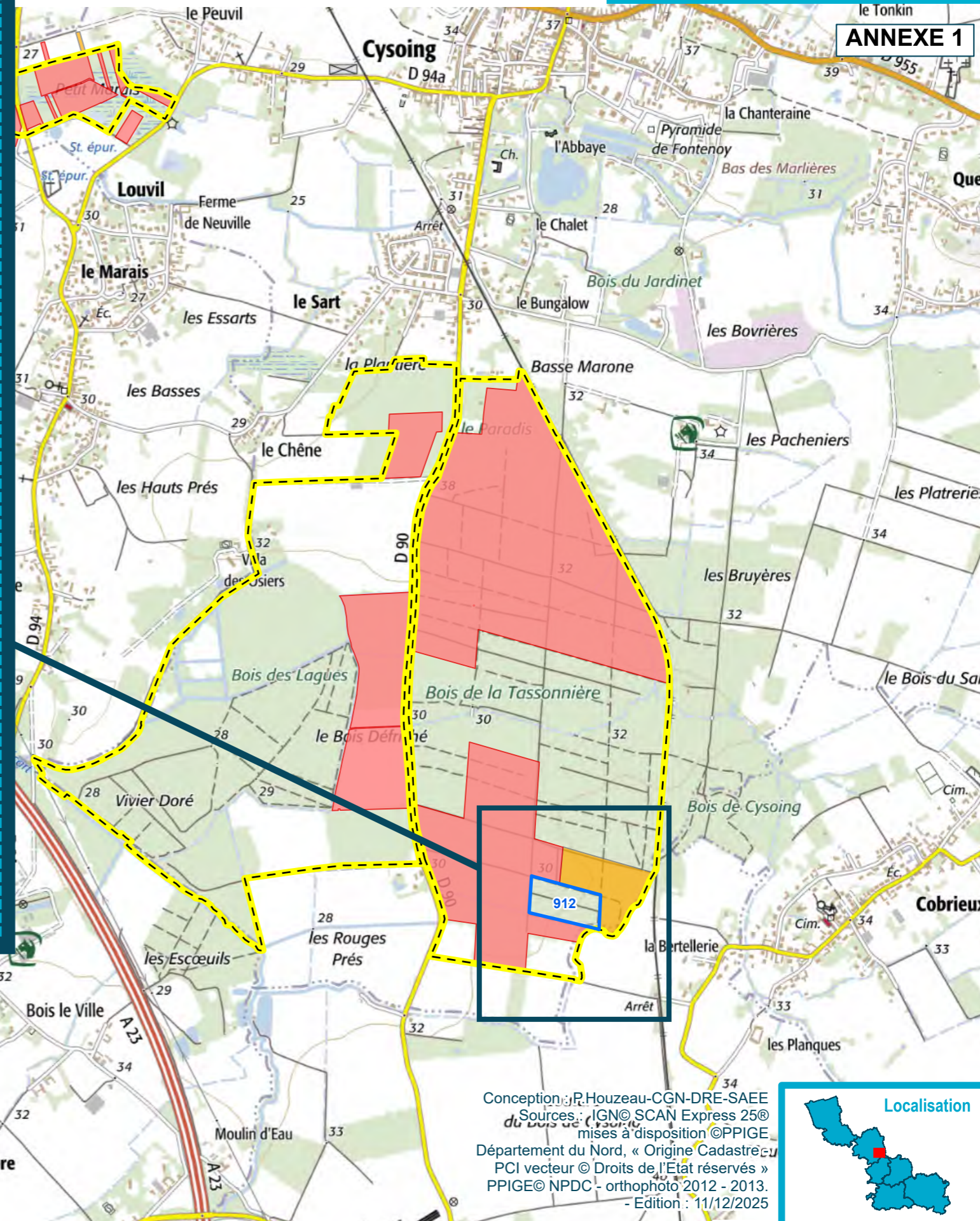
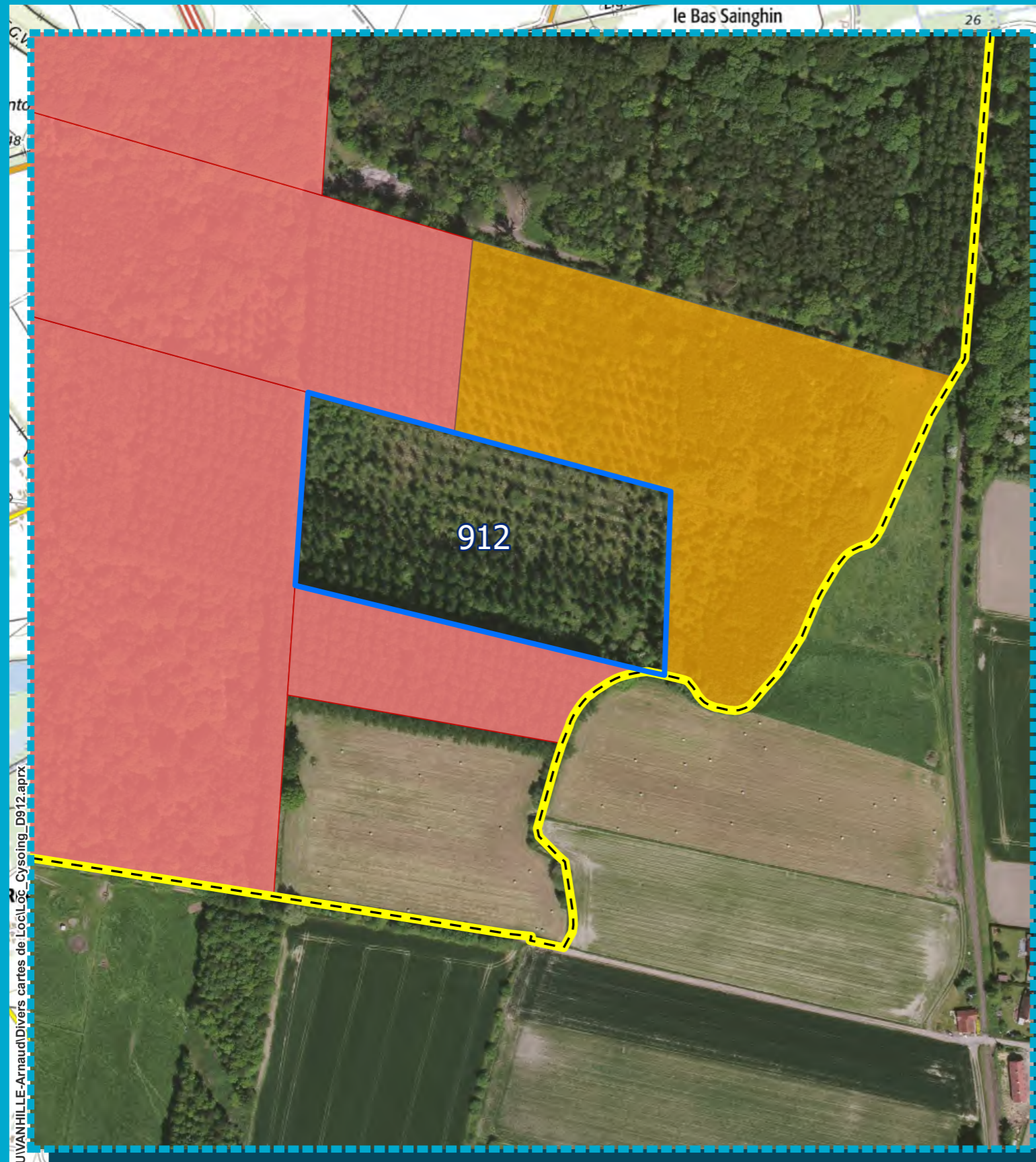






Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

## Commune de Cysoing Localisation de la parcelle D912

ANNEXE 1



-  Contours des zones de préemption
-  Acquisition en cours
-  Emprise des sites ENN
-  Localisation de la parcelle D912

Conception : P. Houzeau-CGN-DRE-SAAE  
Sources : IGN© SCAN Express 25©  
mises à disposition ©PPIGE  
Département du Nord, « Origine Cadastre©  
PCI vecteur © Droits de l'État réservés »  
PPIGE© NPDC - orthophoto 2012 - 2013.  
- Edition : 11/12/2025



Chemin du document : O:\Arçé\pro\_HOUZEAU\VANHILLE-Arnaud\Divers cartes de Local. CC Cysoing\_D912.aprx

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 09 février 2026**

OBJET : Acquisition d'une parcelle à Cysoing, mise en place de la convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et renouvellement de la convention avec le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul

Dans le cadre de sa politique Nord durable, en particulier de son engagement 3 visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet la présentation des opérations liées au patrimoine naturel Espaces Naturels du Nord (ENN) ou confié en gestion au Département.

**1) ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LE SITE DU BOIS DE LA TASSONNIÈRE À CYSOING AUPRÈS DE L'INDIVISION XXXXX OU DE LEURS AYANTS DROIT**

Le Département est propriétaire d'un foncier d'environ 79 ha au sein du site Espace Naturel du Nord du Bois de la Tassonnière à Cysoing.

Ce site est identifié comme secteur prioritaire dans la délibération cadre relative à la nouvelle stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels du Nord du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Département a reçu de la part de l'indivision XXXXX, une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée à Cysoing section D n° 912 située au sein de ce site.

Cette parcelle boisée est incluse dans la zone de préemption départementale de « la Vallée de la Marque », instaurée notamment sur la commune de Cysoing au titre de la préservation des Espaces Naturels Sensibles par délibération du Conseil général des 21, 22 et 23 décembre 1987.

Cette parcelle est contigüe à un ensemble foncier, d'un seul tenant et propriété du Département, d'une superficie d'environ 19Ha, compris dans les 79 Ha appartenant au Département dans ce site ENN (annexe 1).

Afin de parfaire la cohérence foncière de ce site ENN, il est donc proposé d'acquérir cette parcelle en nature de bois (taillis sous futaies), d'une surface totale de 24 486 m<sup>2</sup>, libre d'occupation et de droits, auprès de Monsieur XXXXX, de Madame YYYYY, de Madame ZZZZZ et de Madame WWWW, propriétaires indivis, ou de leurs ayants droit.

Le prix est de soixante mille sept cents euros (60 700 €), prix net vendeur, tous les frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur.

**2) MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE DES SITES PROTÉGÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Le 17 février 2025, le Conservatoire du Littoral et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ont signé une convention pour la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique des organismes gestionnaires des sites protégés du Conservatoire du Littoral (annexe 2).

Les gardes départementaux de la brigade du Littoral gèrent environ 900 ha d'espaces naturels propriété du Conservatoire du Littoral (convention du 10 octobre 2017) et sont commissionnés et assermentés.

La signature de la convention entre le Département et l'ANTAI permettra, l'installation de l'application « Application de gestion centrale » sur les ordinateurs fixes des gardes départementaux sans incidence financière (annexe 3).

Les gardes départementaux de la Brigade du Littoral pourront alors dresser des procès-verbaux électroniques en remplacement des procès-verbaux papiers, en cas d'infractions commises sur les Espaces Naturels du Nord.

### **3) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE/CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL**

Dans le cadre des subventions accordées aux associations et organismes environnementaux, il est proposé de renouveler la convention annuelle avec le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul pour l'année 2026, présentée en annexe 4, comprenant :

- la cotisation statutaire annuelle de membre fondateur à hauteur de 20 000 € ;
- une subvention de fonctionnement de 80 000 €.

Cette dernière correspond à un accompagnement de la politique en faveur des Espaces Naturels du Nord (ENN) pour une amélioration de la connaissance scientifique du patrimoine naturel départemental et à un appui technique aux services départementaux et au territoire.

Je propose à la Commission permanente :

#### **Pour le renforcement de la cohérence foncière :**

- d'autoriser l'acquisition, par le Département du Nord, auprès de Monsieur XXXXX, de Madame YYYYYY, de Madame ZZZZZ et de Madame WWWW, propriétaires indivis, ou de leurs ayants droit, de la parcelle en nature de bois, d'une surface totale de 24 486 m<sup>2</sup>, cadastrée section D n° 912 à Cysoing, libre d'occupation et de droits, au prix net vendeur soixante mille sept cents euros (60 700 €), tous frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur ;
- de m'autoriser à signer les documents permettant la régularisation de cette transaction, dès lors que l'erreur de contenance, en plus ou en moins, n'excède pas 1/20ème, au prix indiqué ci-dessus, augmenté le cas échéant des frais, taxes et honoraires liés à la rédaction de l'acte et à la publicité foncière ;
- de m'autoriser à solliciter toute demande de subvention permettant de cofinancer par des fonds structurels, contrat de projet, fonds européens ou participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie cette acquisition et à signer tout document s'y rapportant ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 60 700 € sur les crédits inscrits à l'opération 23005OP003.

**Pour la mise en place de la convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions :**

- de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 3 ;

**Pour le renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul :**

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 80 000 € au Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, au titre de l'exercice 2026 ;
- d'autoriser le versement de la cotisation statutaire de 20 000 € au Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, au titre de l'exercice 2026 ;
- d'imputer la dépense relative à son programme d'activités 2026, soit 80 000 € sur l'opération 23005OP008 ;
- d'imputer la dépense de cotisation, soit 20 000 €, sur l'opération 23005OP008.
- de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et le Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, dans les termes du projet, ci-joint, en annexe 4.

| CODE GRAND ANGLE |           | ENGAGEMENTS |                 |                          |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION        | ENVELOPPE | AUTORISES   | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23005OP003       | 23005E33  | 5 000 000 € | 2 299 844,26 €  | 60 700 €                 |
| 23005OP008       | 23005E15  | 222 000 €   | 19 980 €        | 80 000 €                 |
| 23005OP008       | 23005E01  | 20 000 €    | 0 €             | 20 000 €                 |

Christian POIRET  
Président du Département du Nord